

COVID-19 et virus respiratoires

Outil de décision sur la COVID-19 pour les écoles et les garderies

Pour les élèves de la maternelle à la 12^e année, les préposés de garderies, les employés et les visiteurs

Version 4.6. mise à jour le 09 janvier 2023

Veillez noter que les termes *énumérés dans les définitions ci-dessous* figurent dans ce document. Leurs définitions pour le document présent sont énumérées ci-dessous et ne devraient être interprétées que de la manière décrite.

Définitions :

Veillez noter : Le terme « **personne** » est utilisé tout au long de ce document. Lorsqu'il est utilisé, ce terme réfère aux élèves, préposés de garderies, employés et visiteurs qui fréquentent une école de la maternelle à la 12^e année ou une garderie.

- **Contact étroit** : Se trouver à proximité (à moins de 2 mètres) d'une personne qui a eu un résultat positif au test de dépistage de la COVID-19 ou qui présente des symptômes de la COVID-19 pendant au moins 15 minutes ou pendant plusieurs courtes périodes sans porter constamment un masque de façon appropriée. Cela comprend aussi le contact qui a eu lieu dans les 48 heures avant l'apparition des symptômes (ou le résultat positif au test de dépistage) ou pendant que la personne avait des symptômes.
- **Lieux à risque très élevé** : Établissements de soins actifs (tels que les hôpitaux, y compris les établissements prodiguant des soins continus complexes), établissements collectifs ou de soins à domicile ou de proximité où se trouvent des pensionnaires vulnérables sur le plan médical ou social, notamment les établissements de soins de longue durée, les pavillons de soins aux aînés des Premières nations, les foyers de groupe, les refuges, les hospices, les établissements correctionnels, les écoles en milieu hospitalier et les milieux de vie fournis par l'employeur aux travailleurs agricoles internationaux.
- **Immunodéprimé(e)** : Les exemples d'immunodépression incluent la chimiothérapie anticancéreuse, une infection par le VIH non traitée avec un nombre de lymphocytes T CD4 inférieur à 200, une immunodéficience primaire combinée, la prise de plus de 20 mg/jour (ou l'équivalent) de prednisone pendant plus de 14 jours et la prise d'autres médicaments immunodépresseurs. Pour cet outil de dépistage, les facteurs tels que la vieillesse, le diabète et l'insuffisance rénale terminale ne sont généralement pas considérés comme étant des cas d'immunodépression.
- **Personne ayant obtenu un résultat positif au test de dépistage de la COVID-19** : Pour le dépistage quotidien, une personne est considérée positive à la COVID-19 si elle a obtenu un résultat positif au test de dépistage de la COVID-19 (p. ex. test PCR, test antigénique rapide) ou présente des symptômes de la COVID-19.
- **Symptômes** : L'[outil de dépistage quotidien](#) fournit une liste de treize symptômes à contrôler chaque jour : La fièvre ou les frissons, la toux, la difficulté à respirer, la diminution ou la perte du goût ou de l'odorat, le mal de gorge, l'écoulement nasal ou le nez bouché, les maux de tête,

la fatigue prononcée, les douleurs musculaires ou articulaires, les nausées, le vomissement ou la diarrhée, les douleurs abdominales, la conjonctivite et la diminution ou le manque d'appétit.

Afin de prévenir la transmission des maladies infectieuses au sein de la communauté, toutes les personnes présentant des symptômes d'une maladie infectieuse doivent rester à la maison lorsqu'elles sont malades.

Dépistage des symptômes de la COVID-19 et des virus respiratoires :

On conseille à toutes les personnes de continuer à répondre à [un questionnaire d'autodépistage](#) chaque jour avant d'entrer à l'école ou à la garderie. Les personnes atteintes d'une maladie chronique médicalement diagnostiquée et non liée à la COVID-19 devraient être attentives à l'apparition de **symptômes nouveaux, différents ou aggravés**. Les symptômes ne doivent pas être chroniques ni liés à d'autres causes ou conditions connues (voir les exemples [ici](#)).

Restez à la maison et isolez-vous si vous êtes malade

L'auto-isolement signifie :

- Rester à la maison et ne pas aller au travail, à l'école, à la garderie ni à d'autres lieux publics.
- Ne quitter la maison qu'en cas d'urgence médicale ou pour effectuer une évaluation ou un test dans une clinique. Consultez le site [Dépistage et traitement de la COVID-19](#) pour obtenir plus d'informations.

Suivre les mesures supplémentaires signifie :

Pendant 10 jours après le début des symptômes OU un résultat positif à un test de COVID-19 (selon la première éventualité) OU pendant 10 jours après votre dernier contact étroit avec une personne qui a des symptômes ou qui a eu un résultat positif à un test de la COVID-19 :

- Porter un masque bien ajusté dans tous les lieux publics (y compris les écoles et les garderies, à moins que l'enfant n'ait moins de deux ans);
- Éviter les activités non essentielles où vous devez retirer votre masque (p. ex. manger au restaurant, jouer un instrument à vent, sports à contact élevé où le masque ne peut pas être porté en toute sécurité), sauf exceptions raisonnables, comme lorsque vous mangez dans un espace partagé à l'école ou au travail et en gardant la plus grande distance possible;
- Ne pas vous rendre chez les personnes ou dans les milieux à haut risque (p. ex. les hôpitaux, les établissements de soins de longue durée), y compris les milieux ayant des personnes âgées ou des personnes immunodéprimées.

Suivez ces conseils, même si vous avez obtenu un résultat négatif au test de dépistage de la COVID-19 ou si vous n'en avez pas fait un. Ces mesures constituent une couche supplémentaire de prévention contre la propagation de la COVID-19 et des virus respiratoires.

A) La personne présente-t-elle un ou plusieurs de ces symptômes nouveaux ou qui s'aggravent?



Fièvre de plus de 37,8 °C ou frissons



Toux



Difficulté à respirer



Diminution ou perte du goût ou de l'odorat

B) La personne présente-t-elle au moins 2 de ces symptômes nouveaux ou qui s'aggravent?



Mal de gorge



Maux de tête



Fatigue prononcée



Congestion ou écoulement nasal



Douleurs musculaires ou articulaires



Nausées, vomissements ou diarrhée

C) La personne présente-t-elle un de ces nouveaux symptômes ou des symptômes qui s'aggravent?

- Douleur abdominale
- Conjonctivite
- Diminution ou manque d'appétit

La personne présente 1 ou plusieurs symptômes de la liste A) et/ou 2 ou plusieurs symptômes de la liste B)

- La personne ne doit pas aller à l'école ni à la garderie.
- **Prochaines étapes pour la personne :**
 - **Restez à la maison et 'isolez-vous.** Restez à la maison (auto-isolation) jusqu'à ce que la fièvre disparaisse et que les symptômes s'améliorent pendant au moins 24 heures (ou 48 heures s'il s'agit de nausées, de vomissements ou de diarrhée).
 - **Suivez les mesures supplémentaires une fois l'auto-isolement terminé, pendant un total de 10 jours après le début des symptômes (selon la première éventualité).**
 - **Suivez les directives supplémentaires si vous êtes immunodéprimé(e) OU si vous résidez dans un milieu à risque élevé OU si vous êtes hospitalisé(e) pour une maladie liée à la COVID-19.**
 - Une auto-isolation plus longue est recommandée pour ces personnes. Veuillez consulter [l'outil de dépistage provincial](#) pour obtenir des conseils supplémentaires.

- **Suivez les directives supplémentaires comme indiqué :**
 - Si vous avez reçu des instructions de vous mettre en quarantaine, de vous isoler, de rester à la maison ou de ne pas aller à l'école ou la garderie en ce moment (p. ex. par un médecin, un agent frontalier du Canada, un bureau de santé publique), veuillez suivre les conseils ou les directives qui vous ont été fournis.
- **Prochaines étapes pour les frères, les sœurs et les membres du ménage de la personne concernée :**
 - **Pendant 10 jours après votre dernier contact étroit avec une personne qui a des symptômes ou qui a eu un résultat positif à un test de la COVID-19 :**
 - **Surveillez vos symptômes.** Restez à la maison (auto-isolation) si vous développez des symptômes de la COVID-19 et effectuez un test de dépistage si vous êtes [admissible et s'il est disponible](#). Suivez les directives à la section : [« La personne présente un ou plusieurs des symptômes de la liste A\) et \(ou\) deux ou plusieurs des symptômes de la liste B\) »](#).
 - **Suivez les mesures supplémentaires.**

Faites vous tester et obtenez des soins si vous êtes admissible :

- Des tests et des soins liés à la COVID-19 sont offerts à certains groupes. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le site [ici](#).
- Il existe des centres d'évaluation clinique qui sont en mesure d'évaluer, de tester et de fournir des options de traitement aux personnes souffrant de la COVID-19, de la grippe et d'autres symptômes respiratoires. Certains centres peuvent également évaluer les enfants. Pour plus d'informations, visitez le site: [Les centres de dépistage de la Covid-19 \(ontario.ca\)](#).

La personne ne présente aucun symptôme de la liste A) et un seul symptôme de la liste B) ou de la liste C)

- La personne ne doit pas aller à l'école ni à la garderie.
- **Prochaines étapes pour la personne :**
 - **Restez à la maison** jusqu'à ce que vos symptômes s'améliorent pendant au moins 24 heures (ou 48 heures s'il s'agit de nausées, vomissements ou diarrhée).
- **Prochaines étapes pour les frères, les sœurs et les membres du ménage de la personne concernée :**
 - Les frères et sœurs et les autres membres du ménage n'ont pas besoin de rester à la maison tant qu'ils ne présentent pas de symptômes.
- **Suivre les mesures supplémentaires** constitue une couche supplémentaire de prévention contre la propagation de la COVID-19 et des virus respiratoires.
- Si la personne a un symptôme de la liste B) ou de la liste C) ET qu'elle a été un contact étroit d'une personne de la famille ou de la communauté, elle doit s'isoler et suivre les directives à la section : [« La personne présente un ou plusieurs des symptômes de la liste A\) et \(ou\) deux ou plusieurs des symptômes de la liste B\) »](#).

La personne présente des symptômes et a un autre diagnostic médical.

- S'il s'agit de symptômes d'un problème de santé connu ayant fait l'objet d'un diagnostic (non lié à la COVID-19) par un prestataire de soins de santé, la personne n'est pas tenue de s'isoler et elle peut aller à l'école ou à la garderie.

- Les symptômes ne doivent pas être chroniques ni liés à d'autres causes ou conditions connues que la personne avait déjà (voir les exemples [ici](#)). Si les symptômes sont nouveaux ou différents, ou s'ils s'aggravent, la personne doit rester à la maison et s'isoler, et suivre les directives à la section : « [La personne présente un ou plusieurs des symptômes de la liste A\) et \(ou\) deux ou plusieurs des symptômes de la liste B\)](#) ».

La personne a été testée positive pour COVID-19 (en utilisant un test PCR, moléculaire rapide ou antigénique rapide)

- **Prochaines étapes pour la personne :**
 - Restez chez vous si vous êtes malade ou si vous ne vous sentez pas bien, même si vos symptômes ne figurent pas dans cet outil de dépistage. Consultez un médecin si nécessaire.
 - Restez à la maison et isolez-vous immédiatement si vous présentez des symptômes nouveaux ou qui s'aggravent. Suivez les directives à la section : « [La personne présente un ou plusieurs des symptômes de la liste A\) et \(ou\) deux ou plusieurs des symptômes de la liste B\)](#) ».
 - Les personnes asymptomatiques qui ont obtenu un résultat positif n'ont pas besoin de s'auto-isoler, sauf si elles présentent des symptômes.
 - **Pendant 10 jours après la date du résultat positif à un test :**
 - [Suivez les mesures supplémentaires.](#)
- **Prochaines étapes pour les frères, les sœurs et les membres du ménage de la personne concernée :**
 - **Pendant 10 jours après votre dernier contact étroit avec une personne qui a eu un résultat positif à un test de COVID-19 :**
 - **Surveillez vos symptômes.** Restez à la maison (auto-isolation) si vous développez des symptômes de la COVID-19 et effectuez un test de dépistage si vous êtes [admissible et s'il est disponible](#). Suivez les directives à la section : « [La personne présente un ou plusieurs des symptômes de la liste A\) et \(ou\) deux ou plusieurs des symptômes de la liste B\)](#) ».
 - [Suivez les mesures supplémentaires.](#)

La personne a été identifiée comme étant un contact étroit d'une personne présentant des symptômes ou ayant la COVID-19. L'individu ne présente aucun symptôme.

- La personne peut aller à l'école ou à la garderie, tant qu'elle ne présente pas de symptômes.
- Nous encourageons cependant toutes les personnes atteintes et fréquentant une école ou un service de garde d'enfants à aviser directement leurs contacts étroits si elles ont eu avec eux des contacts personnels importants sans porter un masque de haute qualité bien ajusté.
- **Prochaines étapes pour la personne :**
 - **Pendant 10 jours après votre dernier contact étroit avec une personne qui a des symptômes ou qui a eu un résultat positif à un test de COVID-19 :**
 - Surveillez vos symptômes.
 - Si vous présentez des symptômes de la COVID-19, restez à la maison (auto-isolation) et effectuez un test de dépistage si vous êtes [admissible et s'il est disponible](#). Suivez les directives à la section : « [La personne présente un ou plusieurs des symptômes de la liste A\) et \(ou\) deux ou plusieurs des symptômes de la liste B\)](#) ».
 - [Suivez les mesures supplémentaires](#)

Un membre du ménage présente des symptômes de la COVID-19 ou a obtenu un résultat positif

- Le membre du ménage de la personne qui présente des symptômes de la COVID-19 ou qui a obtenu un résultat positif peut aller à l'école ou à la garderie, tant qu'il ne présente pas de symptômes.
- Pour obtenir des renseignements sur la façon de se protéger, les membres du ménage devraient consulter la fiche d'information de Santé publique Ontario intitulée [Auto-isolement : Guide à l'intention des fournisseurs de soins, des membres du ménage et des contacts étroits](#).
- **Prochaines étapes pour le membre du ménage :**
 - **Pendant 10 jours après votre dernier contact étroit avec une personne qui a eu un résultat positif à un test ou qui a des symptômes de la COVID-19 :**
 - Surveillez vos symptômes.
 - Si vous présentez des symptômes, restez à la maison (auto-isolation) et effectuez un test de dépistage si vous êtes [admissible et s'il est disponible](#). Suivez les directives à la section : « [La personne présente un ou plusieurs des symptômes de la liste A\) et \(ou\) deux ou plusieurs des symptômes de la liste B\) »](#).
 - [Suivez les mesures supplémentaires](#)
- **Si d'autres membres du ménage présentent des symptômes de la COVID-19**
 - La personne qui présente des symptômes de la COVID-19 doit rester à la maison (auto-isolation) et suivre les directives à la section : « [La personne présente un ou plusieurs des symptômes de la liste A\) et \(ou\) deux ou plusieurs des symptômes de la liste B\) »](#).
 - Le premier membre du ménage qui présente des symptômes de la COVID-19 n'a pas besoin de prolonger sa période d'isolement lorsque d'autres membres de la famille tombent malades.

La personne a voyagé à l'extérieur du Canada

- La personne doit suivre les [directives du gouvernement fédéral à l'égard des voyageurs](#) en ce qui concerne la mise en quarantaine et le dépistage au retour d'un voyage à l'étranger.

La personne a été informée qu'elle devrait actuellement être mise en quarantaine, isolée, rester à la maison ou ne pas fréquenter l'école ou la garderie

- Telles que des instructions d'un médecin, d'un prestataire de soins de santé, d'un bureau de santé publique, d'une agence des services frontaliers du Canada ou d'une autre autorité gouvernementale.
- La personne ne doit pas aller à l'école ni à la garderie.
- **Prochaines étapes pour la personne :**
 - Restez à la maison et suivez les directives ou les instructions qui vous ont été fournies y compris le moment où vous pourrez retourner à l'école ou à la garderie.
- **Prochaines étapes pour les frères, les sœurs et les membres du ménage de la personne concernée :**
 - Les frères, les sœurs et les membres du foyer ne sont pas tenus de rester à la maison, à moins qu'on leur ait également demandé de se mettre en quarantaine, de s'isoler ou de rester à la maison.

Références

Cet outil est conforme à : [Gestion des cas et des contacts relatifs à la COVID-19 en Ontario](#) du ministère de la Santé (2022) et [Dépistage de la COVID-19 dans les écoles et les services de garde d'enfants](#) du gouvernement de l'Ontario (2022).